

était le chef-lieu. Ainsi, à Paris, les deux archiprêtres de la Magdeleine et de Saint-Séverin me semblent représenter dans leur étendue la juridiction de l'ancienne *Lutetia*. Il en est de même de l'archiprêtre de Toulouse ; et remarquons qu'il avait le nom particulier de Gardiage, qui rappelle les gardiens ou gardiateurs des villes, si communs au moyen âge, et qui avaient remplacé les préfets et préteurs des anciennes cités. Ainsi, dans quelques diocèses, particulièrement au Mans et à Périgueux, l'archiprêtre particulier de ces villes episcopales, cités anciennes, portait le nom de Quinte, dénomination sous laquelle, dans les derniers temps de l'Empire Romain, était connu le territoire des villes et des cités (1). Beaucoup d'archiprêtres de villes episcopales avaient des titres différents de celui des autres archiprêtres. Ainsi celui de Toulouse, comme nous venons de le voir : ainsi, les paroisses dépendant de celui de Meaux étaient appelées les filles de cette ville. Remarquons le nom de district de la chrétienté, *Districtus Christianitatis*, qui se donnait à l'archiprêtre de Rheims ; ce qui réduit à des proportions modestes le titre qui paraît un peu emphatique de premier curé de la Chrétienté, que portait et porte encore le curé de la cathédrale de cette ville.

Il serait utile de considérer les divers archiprêtres qui divisaient les anciens diocèses. Nous les verrions rappeler souvent dans leur étendue, dans leurs limites, et quelquefois dans leurs dénominations, les *Agri* et les *Pagi* des Romains et de notre monarchie. Ainsi, par exemple, les archiprêtres de l'ancien diocèse d'Alby s'appelaient Claveries. Or, les Claveries étaient les ressorts de perception des impôts. Le clavaire, *clavarius*, suivant Ducange, était celui à qui les clés du fisc municipal étaient confiées.

(1) *Ad quintum Millare*, suivant quelques auteurs. Cinq villages dépendants, suivant d'autres. Voyez Ducange, au mot *Quinta*,